

L'ECHO⁵⁰ ALBANAIS

FÉVRIER 2021



2020
DANS LE
RÉTROVISEUR

INFOS PRATIQUES

Mairie

Lundi, mardi, mercredi, vendredi :

9 h - 12 h et 13 h 30 - 17 h 15

Jeudi, samedi : 9 h - 12 h

Le service urbanisme est ouvert :

le lundi : 9 h-12 h et 13 h 30-17 h 15

le mardi : 9 h-12 h

le vendredi : 13 h 30-17 h 15

sur rendez-vous pendant la période de confinement.

Tél. 02 96 32 98 98

Fax. 02 96 32 98 22

www.santalban.fr

mairie@santalban.fr

Agence Postale

Du lundi au samedi : 8 h 30 - 12 h.

Tél. 02 96 32 91 23

Cybercommune

Mardi 14 h - 16 h

Dimanche de 10 h 30 - 12 h

et sur rendez-vous en appelant

le 06 72 67 12 01 ou

le 06 51 11 36 50 ou 02 96 93 88 05

(aux heures de permanences)

Bibliothèque

Mercredi 14 h 30 - 17 h

Vendredi 16 h 30 - 18 h 30

Dimanche de 10 h 30 - 12 h

Tél. 02 96 93 88 05

Service portage des livres

Tél. 02 96 93 88 05

Urgences médicales

Tél. 15

Pharmacie

Déplacez-vous à la pharmacie

la plus proche de chez vous,

les coordonnées de la pharmacie de garde y seront affichées.

En cas d'urgence, Tél. 15 ou 3237

Permanences

Puéricultrice PMI

et Assistant Social

- Mme Gaëlle MOTHAY, puéricultrice
mardi de 14 h à 16 h 30 sans rendez-vous sur le site de Lamballe Terre & Mer à Saint-Alban.

Tél. 02 96 50 10 30

- Monsieur Sébastien DUSSART, Assistant social, sur rendez-vous (Maison du Département à Lamballe ou permanence le jeudi matin à Saint-Alban).

Tél. 02 96 50 10 30

France Alzheimer

Tél. 02 96 60 85 42

alzheimercotesdarmor@orange.fr

www.francealzheimer.org/cotesdarmor



LE MOT DU MAIRE

De 2020 à 2021

Chères Albanaises, chers Albanaïs,

Le contexte sanitaire me contraint à m'adresser à vous par écrit, tant par la carte de vœux que vous avez dû recevoir, que par notre bulletin municipal dont ce numéro est consacré à la rétrospective de l'année 2020.

« Atypique », « spéciale », « particulière », « extraordinaire », autant de termes pour qualifier l'année que nous venons de traverser. Elle aura été marquée par l'épidémie de Covid-19 qui est venue bouleverser nos modes de vie, nos relations aux autres. Mais elle aura aussi suscité des initiatives, des actions de solidarité qui devront se poursuivre dans les mois à venir.

Pour notre commune, le premier trimestre 2020 a été marqué par la période électorale qui a conduit, le 15 mars, à un renouvellement du conseil municipal. En raison du contexte sanitaire, l'installation des nouveaux élus n'a pu être réalisée que le 28 mai. Dans l'intervalle, la commune a été gérée par les anciens élus qui restaient en place en concertation avec la nouvelle équipe qui n'était pas encore officialisée. Nous avons, en lien avec le CCAS (Centre Communal d'Action Sociale) été attentifs à nos aînés et aux plus fragiles en maintenant un contact régulier. Je tiens à remercier l'ensemble des acteurs pour l'excellent état d'esprit qui a prévalu pendant cette période transitoire marquée par les deux mois de confinement qui n'ont pas facilité la tâche.

Durant cette période, les agents sont restés mobilisés et ont assuré, dans un environnement parfois compliqué et incertain, leur mission de service public. Je tiens à les remercier chaleureusement. Grâce à leur implication, nous avons pu, à l'issue du premier confinement, offrir à nos jeunes des services périscolaires dans les conditions sanitaires adaptées au protocole édicté par le Ministère de l'Education Nationale. Nous avons positionné les moyens humains permettant un accueil dans un contexte totalement inédit.

Le second trimestre a permis à la nouvelle équipe municipale de prendre ses marques, de procéder à l'ensemble des démarches et prises de décision nécessaires à la vie démocratique (mise en place des commissions, des groupes de travail, des délégations extérieures, ...). L'été n'aura malheureusement pas connu l'animation estivale emblématique de la commune au grand regret des habitants et des touristes mais aussi des bénévoles qui se mobilisent chaque année pour

Directeur de la publication : Nathalie Beauvy, Maire

Ont participé à ce numéro : Cindy Guichard, Séverine Bocher, Claude Grogneuf, Monique Hourdin, Magalie Houzé, Clarisse Milleville, Kristell Jumilus.

Crédit Photos : /

Conception, réalisation graphique et impression : Roudenn Grafik.

apporter convivialité et animation festive à la commune. Avec l'appui du service culturel de Lamballe Terre & Mer, nous avons donc initié des « ballades estivales » dans le bourg qui ont rassemblé, sur deux dates, près de 180 personnes. Je pense ici aux associations qui n'ont pas pu reprendre ou que partiellement leurs activités. Je sais à quel point cette situation est difficile pour celles et ceux qui donnent de leur temps. Restez mobilisés et sachez que la municipalité est à vos côtés dans ces moments où la situation nous éloigne les uns des autres. Je tiens à vous remercier pour votre engagement.

La dernière partie de l'année, après l'été, a été marquée par des réunions des groupes de travail pour préparer et avancer dans les différents projets. La résurgence de l'épidémie qui a conduit à un second confinement partiel nous a amenés, en lien avec la Communauté d'Agglomération Lamballe Terre & Mer, à participer financièrement au « fonds local Covid 19 » pour soutenir l'activité économique et en particulier celle de notre commune. Nous avons distribué 160 bons de 15 € aux participants habituels du repas organisé par le CCAS, repas qui n'a pas pu avoir lieu. Ces bons étaient à utiliser dans les commerces albanais : une autre manière de soutenir nos commerçants locaux.

Nous avons également procédé à l'acquisition de matériel : un camion pour les services techniques et une désherbeuse thermique. Ce dernier équipement, acheté en mutualisant avec les communes de Plurien et La Bouillie, vient compléter nos outils dans le cadre de notre politique « ZéroPhyto ».

Cet investissement a bénéficié d'une subvention à hauteur de 80% au titre du Plan de Relance Départemental Phase 1. Je profite de ce message pour remercier toutes les instances nationale, régionale, départementale et intercommunale pour leur appui et leur soutien financier. Je voudrais enfin résumer l'année 2020 en quelques chiffres. Elle a été malgré tout relativement soutenue pour notre commune : 39 permis de construire, 81 déclarations préalables et 108 certificats d'urbanisme ont été déposés. Côté état civil, la commune enregistre 9 naissances, 9 mariages et 19 décès. La population en vigueur au 1^{er} janvier 2021 s'élève à 2.191 habitants.

Evoquons maintenant les projets.

Les études sur la requalification du complexe sportif avancent : avec l'aide de l'ADAC (Agence Départementale d'Appui aux Collectivités), nous avons engagé une réflexion permettant de dégager plusieurs pistes d'action. Un relevé topographique a été réalisé. Une prochaine réunion devra permettre d'engager une phase de concrétisation et de préparer la concertation avec les usagers et les riverains.

La réfection du restaurant scolaire est également initiée avec une première rencontre de principe qui devrait aboutir à une étude de faisabilité dans le courant du premier trimestre.

Une étude sur la requalification de la rue des Jonquilles est en cours. Une consultation des différents intervenants est un préalable avant de démarrer des travaux. Il convient en effet de vérifier l'état des réseaux (réseaux d'assainissement, eaux pluviales, réseaux d'alimentation électrique et téléphonique) avant de réaliser les travaux de voirie.

Enfin, une première réunion de mise en commun des idées sur la rénovation de la salle des fêtes s'est tenue. Une prochaine rencontre affinera les objectifs et envisagera les modalités de recrutement d'un cabinet pour nous accompagner.

Nous aurions souhaité, à ce stade, vous consulter et venir à votre rencontre pour échanger, recueillir votre contribution sur tous ces sujets. Cela n'a pas été possible mais nous espérons que cette année nous donnera l'occasion de le faire.

Au-delà de ces projets, vos élus se consacrent quotidiennement à leurs fonctions et coordonnent, en lien avec les agents, des travaux tels que l'entretien de la voirie rurale. Sur ce point, nous envisageons une refonte de la signalétique et un programme de nettoyage des douves qui le nécessitent. Au plan administratif, nous avons missionné le Centre de Gestion des Côtes d'Armor pour effectuer l'archivage des documents, mémoires de notre commune mais également pour nous accompagner dans la réorganisation de notre cimetière (reprise des concessions, informatisation des données, ...). Ces travaux ont débuté à l'heure où je vous écris.

Vous l'aurez compris, nous œuvrons dans l'intérêt général pour offrir des services et, à travers eux, une qualité de vie à nos habitants. Cette préoccupation est aussi celle de l'Agglomération de Lamballe Terre & Mer au sein de laquelle siègent deux élus de la commune. Par ses compétences, Lamballe Terre & Mer vient compléter le dispositif des services à la population : le service à la personne via le CIAS (Centre Intercommunal d'Action Sociale), le service de transport qui irrigue le territoire, les aides à la rénovation de l'habitat avec la plateforme « Bonjour Habitat », le ramassage des déchets, le service petite enfance et le service jeunesse avec tout un dispositif de garde d'enfants et d'activités ; les transitions écologiques et notamment la définition de la stratégie sur le PCAET (Plan Climat Air-Energie Territorial). Le philosophe français Henri Bergson disait « l'avenir n'est pas ce qui va arriver mais ce que nous allons faire ». Je forme le vœu que 2021 nous ouvre un avenir plus serein, rempli de moments si « essentiels » à partager.

Nathalie BEAUVY,
Maire

RETROSPECTIVE 2020



JANVIER

Le 30 janvier 2020, Thomas Warmé (agent espaces verts) et Christian Lucas (conseiller délégué) en présence du parrain de l'édition, Allain BOUGRAIN-DUBOURG, ont reçu le Prix « Zéro Phyto Durable » pour la commune. Ce prix récompense les communes qui ont pérennisé la démarche d'entretien des espaces verts sans produits phytosanitaires depuis plus de 5 ans. Le Prix « Zéro Phyto » avait été obtenu en 2015 par la commune.

JANVIER / FÉVRIER

Les représentations de la troupe théâtrale de Saint Alban ont été un véritable succès avec une interprétation de la pièce « Pauvres machos », une comédie signée Jean-Pierre Mourice.

FÉVRIER

L'assemblée générale de la Boule Albanaise du 15 février a été l'occasion de fêter le 10^{ème} anniversaire du Club. Une ambiance conviviale règne au sein de la Boule Albanaise qui attire 66 adhérents.



MARS

La randonnée du 1^{er} mars organisée par les Randonneurs Albais a été une réussite avec des participants et des donateurs de plus en plus nombreux (plus de 400 marcheurs en 2020 !)



Le 15 mars les électeurs étaient appelés aux urnes pour les élections municipales.

MAI

Le marché était de retour pour la période estivale au rond-point du Poirier.

Nathalie Beauvy, entourée des quatre adjoints : Michel Guéguen, Magalie Houzé, Monique Hourdin et Loïc David, lors de l'installation du conseil municipal le 28 mai.



JUILLET

La page Facebook de la commune a été lancée début juillet. Depuis, plus de 460 abonnés suivent les informations et actualités publiées sur la page.



JUILLET/AOÛT

Les animations de l'été : « Les Ballades Estivales »

Le 30 juillet : cinq musiciens de la compagnie Nid de Coucou ont proposé un concert festif, d'inspiration Jazz Manouche. Un air de fête qui a fait du bien aux participants, tous équipés de masques pour assister au concert.





AOÛT

Le 11 août : Le spectacle « notes peintes » proposant de mêler l'univers sonore de l'accordéoniste Patrick Fournier à celui de la peinture de Tati Mouzo a eu un franc succès.

SEPTEMBRE

Lors des Journées du patrimoine, l'église paroissiale et la chapelle Saint - Jacques ont ouvert leurs portes aux visiteurs.

OCTOBRE

En remplacement du traditionnel repas, le CCAS a offert un bon d'achat de 15 € (valable dans certains commerces de la commune) aux personnes de 71 ans et plus, habituellement présentes à ce repas.



Une rentrée sous le signe du sport :
Ecole François Levavasseur

NOVEMBRE



À l'initiative de la commission environnement, les élus de la commune ont participé à une « balade découverte » de la vallée de la Flora.



Ecole Saint-Guillaume



DÉCEMBRE



Les communes de Plurien, Saint-Alban et La Bouillie ont choisi de mutualiser l'acquisition d'une désherbeuse thermique de marque Oeliatec qui permet, en plus du désherbage, un nettoyage haute pression et le curage des canalisations.

A l'occasion des fêtes de fin d'année la Chapelle Saint-Jacques s'est parée de ses plus belles couleurs.



CONSEIL MUNICIPAL

DU 7 DÉCEMBRE

Le conseil municipal :

Décide de renouveler le crédit de trésorerie à hauteur de 145 000 euros et d'accepter l'offre du Crédit Agricole.

Valide la décision modificative suivante du budget général de l'exercice 2020 :

Section d'investissement :

Dépenses - 020 - Dépenses imprévues :
- 3 420 €

Dépenses - article 2031 - opération 102 - Voirie : + 3 420 €

Dépenses - 020- Dépenses imprévues :
- 2 676 €

Dépenses - article 2031 - opération 109 : + 2 676 €

Dépenses - 020- Dépenses imprévues :
- 432 €

Dépenses - article 2031 - opération 127 : + 432 €

Valide le versement du solde de la ligne « divers » des subventions de fonctionnement aux associations, soit 4417 €, des deux écoles par parts égales (les associations des deux écoles ont apporté leur soutien aux projets des écoles mais en raison de la crise sanitaire elles n'ont pu organiser d'évènements et récolter des bénéfices pour financer ceux-ci).

Décide de se joindre à la procédure de mise en concurrence, lancée sur le fondement du décret n°2018-1075 du 03 décembre 2018 portant partie réglementaire du code de la commande publique relatif aux marchés publics, pour le contrat-groupe d'assurances « cyber-risque » que le CDG 22 va engager en 2021, conformément à la loi n°84-53 du 26 janvier 1984.

Prend acte que les prestations, garanties et taux de cotisation lui seront soumis préalablement afin qu'il puisse prendre ou non la décision d'adhérer au contrat-groupe d'assurance souscrit par le Centre de Gestion à compter du 01/01/2021.

Valide la mission d'accompagnement à la gestion du cimetière selon les modalités suivantes :

La mission comprend :

- La mise à jour des données
- La saisie des données cimetière mises à jour
- L'état des lieux dans le cimetière
- Le classement vertical des dossiers de concessions

- Le suivi des procédures de renouvellement et d'abandon des concessions
- Le lancement et suivi de la procédure de reprise des concessions perpétuelles en état d'abandon (sur 3 ans)
- La Reprise du Règlement Intérieur de Cimetière

Décide que le travail à effectuer et la facturation seront répartis sur deux exercices budgétaires,

Autorise à mettre fin à la procédure de déclaration de projet engagée le 12 novembre 2018 visant à l'ouverture à l'urbanisation d'une zone 2AU - Les Marines de Dahouët suite à l'avis défavorable de la DDTM à la poursuite de cette procédure.

Autorise l'ouverture du magasin LIDL implanté sur la commune les dimanches 19 et 26 décembre 2021. (1 vote contre : Patrick Gallery des Granges et 1 abstention : Clarisse Milleville).

Prend acte de la présentation du compte-rendu des délégations au Maire.

GESTION DES DECHETS DANS LE CIMETIERE COMMUNAL

Dans les lieux de recueillement, les déchets végétaux représentent le volume le plus important de déchets produits. Actuellement, les déchets végétaux vont directement dans le bac à ordures ménagères, pour y être incinérés, alors que ces déchets sont facilement valorisables.

Pour rappel, les déchets liés aux tombes sont à la charge des familles des défunts, la commune n'a pas le droit d'y toucher, c'est donc aux utilisateurs de trier.

C'est pourquoi, les services techniques communaux ont installé dans le cimetière un espace de tri pour effectuer la séparation des différents déchets.

LE FONCTIONNEMENT DE L'ESPACE DE TRI

Pour permettre une valorisation des déchets, l'espace de tri se compose de 4 flux différents :

- une remorque pour les déchets verts (terreau, gerbes naturelles...) pour le compostage ;
- un bac d'ordures ménagères pour les déchets non recyclables (films en plastique, mousse, ruban, composition en plastique ...) pour l'incinération ;
- un bac jaune pour les déchets recyclables (pots en plastiques vides) pour le recyclage ;
- un espace sur la table de tri pour les gravats (pots en terre cuite) pour l'enfouissement.

Chaque type de déchets a son traitement adapté, c'est pourquoi, **nous comptons sur chacun d'entre vous pour adopter au cimetière ces nouveaux réflexes que nous avons déjà tous chez nous !**



LA COMMUNE DE SAINT-ALBAN S'ENGAGE POUR LE TRI DES DECHETS DANS LE CIMETIERE

Les déchets du cimetière sont composés à 90% de matière organique. CES DECHETS SERONT VALORISES PAR COMPOSTAGE ET TRANSFORMES EN TERREAU DANS LA REMORQUE, LES DECHETS VEGETAUX



CE SITE EST ENTRETENU PAR LA COMMUNE. MERCI DE RESPECTER LES CONSIGNES ET LE TRAVAIL DES AGENTS



LA COMMUNE DE SAINT-ALBAN S'ENGAGE POUR LE TRI DES DECHETS DANS LE CIMETIERE
LES DECHETS SUIVANTS SONT A DEPOSER DANS LE BAC A ORDURES MENAGERES



CE SITE EST ENTRETENU PAR LA COMMUNE. MERCI DE RESPECTER LES CONSIGNES ET LE TRAVAIL DES AGENTS



LA COMMUNE DE SAINT-ALBAN S'ENGAGE POUR LE TRI DES DECHETS DANS LE CIMETIERE
LES DECHETS SUIVANTS SONT A DEPOSER DANS LE BAC SELECTIF



CE SITE EST ENTRETENU PAR LA COMMUNE. MERCI DE RESPECTER LES CONSIGNES ET LE TRAVAIL DES AGENTS



LA COMMUNE DE SAINT-ALBAN S'ENGAGE POUR LE TRI DES DECHETS DANS LE CIMETIERE

LES DECHETS SUIVANTS SONT A DEPOSER SUR LA TABLE DE TRI



DECHETS ASSIMILES A DES GRAVATS

CE SITE EST ENTRETENU PAR LA COMMUNE. MERCI DE RESPECTER LES CONSIGNES ET LE TRAVAIL DES AGENTS

ENVIRONNEMENT



CONSULTATION SUR LA LOI LABBÉ ET ÉVOLUTION DE CETTE DERNIÈRE

Une consultation publique vise à informer la population et à recueillir ses observations, propositions et contre-propositions préalablement à la prise de certaines décisions administratives.

Du 2 juillet 2020 au 16 août 2020 s'est tenue une consultation publique sur le projet d'extension de la loi Labbé (projet d'arrêté relatif aux mesures de protection des personnes lors de l'utilisation de produits phytopharmaceutiques à proximité des zones

d'habitation et des lieux à usage collectif et modifiant l'arrêté du 4 mai 2017 relatif à la mise sur le marché et à l'utilisation des produits phytopharmaceutiques et de leurs adjuvants visés à l'article L. 253-1 du code rural et de la pêche maritime). 1228 commentaires ont été déposés suite à cette consultation, vous pouvez les lire sur : <http://www.consultations-publiques.developpement-durable.gouv.fr/projet-d-arrete-relatif-aux-mesures-de-protection-a2173.html>.

LES ESPÈCES EXOTIQUES ENVAHISSANTES (EEE) EN BRETAGNE, LA LUTTE S'ORGANISE :

Les Espèces Exotiques Envahissantes sont présentes sur le territoire et occasionnent des bouleversements. Sous l'impulsion de la DREAL et de la Région Bretagne, une stratégie s'organise sur votre territoire.

Cette stratégie, mise en place par FREDON Bretagne, est élaborée en trois temps : un premier d'information, un deuxième de diagnostic, et un troisième de propositions d'actions par les acteurs. L'ensemble de cette stratégie devrait être opérationnel courant de l'année 2021. Pour rappel, l'ARS (Agence Régionale de Santé), a missionné FREDON Bretagne pour lutter contre les plantes invasives

dangereuses : l'ambrosie à feuilles d'armoise, le raisin d'amérique, la berce du caucase et le datura stramoine. Si vous observez une de ces plantes : prenez une photo, localisez-la très précisément sur une carte et envoyez les informations au référent pour qu'il confirme l'identité de la plante : fredon@fredon-bretagne.com ou au 02 23 21 18 18.

L'AMBROISIE À FEUILLES D'ARMOISE



SIGNALEZ-LA !

Comment reconnaître la plante ?

- Tige : ronde, pleine et poilue.
- Feuilles : de la même couleur sur les deux faces, divisées en plusieurs lobes jusqu'à la nervure centrale, extrémité fine et pointue.
- Fleurs : vertes en forme de cloches réunies en grappe au sommet de la plante.

Quels risques pour ma santé ?

- Pollen très allergisant.

Comment agir ?

- Ne pas laisser fleurir.
- Arracher en portant des gants avant la floraison.

LA BERCE DU CAUCASE



SIGNALEZ-LA !

Comment reconnaître la plante ?

- Très grande taille : de 3 à 5 m de haut.
- Feuilles : composées, profondément découpées pouvant atteindre 1 m.
- Ombeilles : blanche, jusqu'à 50 cm de diamètre.
- Tige : robuste, creuse, cannelée, tachetée de pourpre.

Ne pas confondre avec la berce commune !

Quels risques pour ma santé ?

- Provoque de très graves brûlures.

Comment agir ?

- Ne pas toucher.
- Ne pas laisser grainer.
- Arracher à la bêche en se protégeant (gants, combinaison, bottes, visière).

LE RAISIN D'AMÉRIQUE



SIGNALEZ-LA !

Comment reconnaître la plante ?

- Tige : creuse, rougeâtre.
- Feuilles : à court pétiole, ovales et lancéolées.
- Fleurs : en grappes dressées, blanches à 5 pétales.
- Fruits : baies de 1 cm devenant pourpres à noires.

Quels risques pour ma santé ?

- Plante et baies très toxiques après ingestion.

Comment agir ?

- Ne pas consommer.
- Ne pas laisser grainer.
- Arracher à la bêche.

LE DATURA STRAMOINE



SIGNALEZ-LA !

Comment reconnaître la plante ?

- Taille : de 40 cm à 1 mètre de haut.
- Feuilles : irrégulièrement dentées avec un long pétiole.
- Fleurs : blanches, solitaires, en forme d'entonnoir plissé de 6 à 10 cm.
- Fruit : sphérique recouvert de nombreuses épines.

Quels risques pour ma santé ?

- Plante et graines très toxiques après ingestion.

Comment agir ?

- Ne pas toucher.
- Ne pas laisser grainer.
- Arracher avant la floraison.

EVOLUTION DE LA RÉGLEMENTATION SUR LA LUTTE CONTRE LE CHARDON



La lutte contre le chardon des champs (*Cirsium arvense*) n'est plus obligatoire au niveau national. Ainsi, dans le département d'Ille-et-Vilaine, l'arrêté

préfectoral du 14 août 2020 abroge le précédent fixant les conditions de destruction du chardon des champs. Il en est de même dans le département du

Finistère avec l'arrêté du 1^{er} octobre 2020. A ce jour, les arrêtés préfectoraux pour les départements du Morbihan et des Côtes-d'Armor ne sont pas parus.

GUIDE GESTION DES DÉCHETS VERTS À DESTINATION DES PARTICULIERS ET DES COMMUNES

Dans le courant de l'automne, un guide sur la gestion des déchets verts dans les collectivités va paraître. Il est également décliné en fiches consultables pour les particuliers. Pour les communes la question des déchets verts fait partie intégrante d'une gestion efficiente de leur patrimoine vert. En effet, valoriser, réduire, voire supprimer la production de déchets verts à l'échelle d'une collectivité et des particuliers permet d'améliorer la gestion environnementale de la commune et réduire les coûts.

Développées autour de 12 thèmes (tontes des surfaces enherbées, gestion des feuilles mortes, inciter et aider les particuliers, choix des arbres et des arbustes, mieux tailler, ...), ces fiches déclinent les objectifs, définition, avantages et inconvénients des différentes solutions techniques proposées. Il a été conçu par FREDON AURA en partenariat avec FREDON Bretagne. La version papier du guide collectivité est disponible à FREDON Bretagne. Toutes les versions (collectivités et particuliers) sont également consultables en ligne (<http://fredon.fr/dechets-verts>).



UTILISATION DES PRODUITS EN POUDRE

L'arrêté du 6 avril 2020 relatif aux conditions d'autorisation des produits phytosanitaires - gamme d'usage amateur - précise les conditions d'utilisation des produits phytosanitaires en poudre pour l'usage EAJ (Emploi Autorisé pour les Jardins).

Il indique ainsi que ne peuvent pas être autorisés pour la gamme d'usage amateur :

- Les produits se présentant sous forme de poudre pour poudrage;
- Les produits se présentant sous forme de poudre mouillable, à l'exception des conditionnements unidoses ou de tout autre système de dosage excluant le contact de l'utilisateur avec le produit.

Cela signifie que pour les usagers particuliers / amateurs, l'usage de poudre est interdit y compris pour les produits de biocontrôle à faible risque, utilisables en agriculture biologique et portant la mention EAJ (Emploi Autorisé pour les Jardins).

Attention, ces catégories d'utilisation émanent de la Loi Labbé qui est en cours de réévaluation et qui est amenée à être modifiée prochainement (cf. article Loi Labbé).

ENVIRONNEMENT

PLANTE INVASIVE : HERBE DE LA PAMPA

© Lamballe Terre & Mer - Rozenn Guillard

L'Herbe de la pampa ou Roseau à plumes est une graminée de grande taille. Elle est originaire d'Amérique du Sud et a été introduite en France pour l'ornement. L'Herbe de la pampa affectionnant les milieux chauds et humides est particulièrement présente sur notre littoral. On peut également la retrouver le long des axes routiers et les endroits remaniés.

Grâce à sa croissance rapide, l'herbe de la pampa peut rapidement occuper l'ensemble de l'espace colonisé. En hiver, si on laisse ses plumets, ses graines par millier peuvent être dispersées sur plus de 20km ! Considérée comme invasive, elle doit être gérée pour ne pas devenir envahissante.

Pour contribuer à la lutte contre cette plante invasive :

- Ne pas implanter cette espèce dans un jardin surtout en zone littorale.
- Tailler les tiges florales avec un sécateur avant la dispersion des graines, si possible, avant l'hiver. Pour éviter de se couper, porter des gants ainsi que des vêtements longs.
- Arracher les touffes : les engins utilisés vont de la débroussailleuse à la tractopelle.



- Informer d'autres personnes (jardiniers, agents des espaces verts...) sur les problèmes que pose cette plante dans la nature.

TRANSPORT

DISTRIBUS

RAPPEL DES CONSIGNES GÉNÉRALES

Le port du masque est obligatoire pour les usagers à bord des véhicules, conformément aux dispositions sanitaires gouvernementales.



CONFINEMENT

Depuis le dimanche 15 novembre 2020, les lignes 3 et 4 Terre & Mer ne circulent plus les dimanches jusqu'à nouvel ordre.



ENFANCE-JEUNESSE

FORUM DES EMPLOIS SAISONNIERS

Le forum des emplois saisonniers aura lieu le samedi 6 février 2021 à Lamballe-Armor. Entrée libre

Sous réserve des conditions sanitaires à venir



DISPOSITIF ACCUEIL EN RELAIS-CESU ENFANCE

Destiné aux familles du territoire, il s'agit d'un dispositif d'aide financière sous forme de Chèque Emploi Service Universel préfinancé permettant de rémunérer le prestataire de garde à domicile intervenant au domicile de la famille.

Vous pouvez bénéficier de CESU Enfance si :

- Vous résidez sur Lamballe Terre & Mer
- Vous êtes parents d'enfants de moins de 12 ans
- Vous travaillez en horaires dits atypiques
- Votre besoin de garde à domicile est compris entre 4h30 et 7h45, et /ou 18h15 et 23h

Lamballe Terre & Mer peut vous proposer un rendez-vous personnalisé, conjoint avec l'animatrice du relais parents assistants maternels et l'assistante sociale de la Caf. Elles vous accompagneront dans l'étude de vos droits pour activer le dispositif CESU.

Contact :

Direction Petite Enfance-Lamballe Terre & Mer,
34, rue Jean Jaurès- 22410 Lamballe-Armor
02 96 50 70 11
service-petite-enfance@lamballe-terre-mer.bzh

VACANCES D'HIVER DU 22 FÉVRIER AU 3 MARS 2021

- Inscriptions aux centres de loisirs 3-11 ans : du 27 janvier au 12 février.
- Inscriptions 11-17 ans : à partir du 1^{er} février.

Toutes les informations (contacts et lieux d'inscriptions, programmes) sont en ligne sur le portail Activités Enfance Jeunesse <https://portail-famille.lamballe-terre-mer.bzh>

ACTIVITÉS ENFANCE JEUNESSE - ÉTÉ 2021 RECRUTEMENT DU PERSONNEL

La direction enfance jeunesse de Lamballe Terre & Mer, recherche pour ses activités de l'été 2021 des animateurs (BAFA ou équivalent, stagiaires, surveillants de baignade...) et des directeurs (BAFD ou équivalent).

Les candidatures et CV sont à adresser, dès maintenant et au plus tard pour le vendredi 12 février à l'attention de :
M. Le Président de Lamballe Terre & Mer,
41 rue Saint Martin, 22400 LAMBALLE-ARMOR.

Ou par courriel à enfance-jeunesse@lamballe-terre-mer.bzh

Renseignement au 02 96 50 59 54



ÉCOLE SAINT-GUILLAUME

DES PHOTOPHORES POUR NOËL



Parce que Noël est une fête du partage, du soutien à ceux qui en ont besoin, les élèves de Grande Section ont répondu présents à l'appel de l'équipe catéchétique et paroissiale. Ils ont confectionné des photophores pour des personnes isolées de notre territoire.

De la pâte auto-durcissante faite maison, du papier vitrail, du vernis colle, un pot en verre et beaucoup de patience, voilà les éléments nécessaires pour ce projet qui a beaucoup plu aux élèves, très sensibles à leur mission de soutien.

ÉCOLE FRANÇOIS LEVAVASSEUR

SPECTACLES PÉDAGOGIQUES



Spectacles pédagogiques en lien avec les projets de l'école François Levavasseur

En décembre, les élèves de tous les cycles de l'école François Levavasseur ont pu assister à des spectacles de la compagnie des apprentis sages en lien avec différents projets en cours. Pour les élèves de maternelle, il s'agissait d'un spectacle sur le thème de l'ali-



mentation, pour les enfants de CP, CE1 et CE2, le thème des quatre éléments, et pour les élèves de CM1/CM2, le système solaire. Les spectacles représentaient soit la finalisation d'un projet, soit son point de départ.

Lors de ces représentations les élèves étaient invités à participer à différentes manipulations ou expériences. Ils étaient très enthousiastes et ont passé un très bon moment.

RESTAURANT SCOLAIRE

Début janvier, les enfants ont partagé la galette des rois.

Le Père Noël est venu rendre visite aux enfants lors du repas de Noël à la cantine. Pour l'occasion le personnel avait dressé de jolies tables : un très bon moment pour les petits...et pour les grands !



L'ÉCHO LOISIRS



UTL CÔTE DE PENTHIÈVRE

PROGRAMME DES CONFÉRENCES DE FÉVRIER

Conférences prévues si les conditions sanitaires le permettent :

Jeudi 4 février

14h30 à l'Ancre des Mots d'ERQUY
Olivier MACAUX : Docteur ès lettres modernes, conférencier littéraire
Romain Gary

Emigré russe, arrivé en France à l'âge de treize ans, Romain Gary a connu un destin exceptionnel, de son engagement dans la France libre en juin 1940 à sa carrière de diplomate en Europe et aux

Etats-Unis. Il a mené en parallèle une carrière d'écrivain, obtenant notamment une reconnaissance publique avec *Les Racines du ciel* (1956) et *La Promesse de l'aube* (1960), avant de connaître une seconde carrière sous le pseudonyme d'Emile Ajar. La cohérence de cette œuvre empreinte d'humanisme et d'humour où, dans une langue claire et énergique, Gary a su témoigner des bouleversements historiques majeurs du XX^e siècle et dénoncer le règne de la barbarie et des totalitarismes, sera montrée.

Jeudi 18 février

14h30 au Casino de Pléneuf-Val-André
Rémi MER : Ingénieur agronome, consultant retraité
Les défis des jeunes agriculteurs bretons

La conférence présentera : le renouvellement en agriculture, l'état des lieux de l'agriculture bretonne et enfin, les défis de l'agriculture bretonne (économiques, techniques, environnementaux, sociaux, sociétaux, territoriaux, image et réputation, éthiques).



LES RANDONNOS ALBANAIS

Les Randonnos Albais organiseront leur 15^{ème} Randonnée au Profit des Chiens Guides d'Aveugles de l'Ouest, le dimanche 7 mars 2021, à Saint-Alban (sous réserve des mesures sanitaires).

Le lieu de rendez-vous vous sera précisé dans le prochain écho.

Départ libre de 8h30 à 11h.

4 circuits, ouverts à tous, vous sont proposés :

- 5 km autour de Saint-Alban jusqu'au Temple de Pléneuf-Val-André
- 10 km par Saint-Guillaume, le Chesnay jusqu'à la Flora
- 15 km par Saint-Guillaume, les Vallées, le Val-André, la Flora
- 20 km par Saint-Guillaume, Saint-Mathurin, Nantois, Le Val-André, la Flora

Retour commun à tous les circuits par le Temple jusqu'au complexe Sportif René Rouget.

Pour participer, il suffit de venir s'inscrire et de verser 5 € par personne (minimum), de prévoir des vêtements en fonction de la météo et de bonnes chaussures.

Le bénéfice sera versé en totalité à l'association des chiens guides d'aveugles de l'Ouest pour ses 2 écoles : chiens guides d'Angers (49) et de Pont-Scorff (56).

Pour la 12^{ème} année, **collecte de vieilles lunettes** que vous pouvez déposer à la Mairie ou le jour de la randonnée au foyer du complexe sportif René Rouget. Une boîte sera mise à votre disposition.

BIBLIOTHÈQUE

*La Bibliothèque Municipale est ouverte le mercredi de 14h30 à 17h, le vendredi de 16h30 à 18h et le dimanche de 10h30 à 12h dans le respect des mesures sanitaires.**

Impasse Forestier à Saint-Alban.

Portage à domicile pour les personnes ne pouvant se déplacer au 02 96 93 88 05 ou bibliotheque@santalban.fr

() Sous réserve de modification en fonction de l'évolution de la situation sanitaire, renseignements à la Mairie.*

CLUB DES AÎNÉS DE LA FLORA

INFORMATIONS À LA SUITE DES CONSIGNES SANITAIRES NATIONALES CONCERNANT LA COVID 19.

En cas de changement vous serez prévenus par le Club le moment venu. Merci de votre compréhension.

Toutes les informations données ci-dessous sont sous réserve de l'évolution sanitaire.

ACTIVITES DU CLUB POUR LE MOIS DE FEVRIER :

MARCHE DOUCE :

Les lundis 1^{er}, 8, 15 et 22 février. Rendez-vous à 14h30 sur le parking du Poirier pour se rendre sur un parcours de marche douce.

PISCINE - AQUAGYM :

Les mardis 2, 9 et 16 février de 16h à 17h à la piscine des Monts Colleux à Pléneuf-Val-André.

En raison des vacances scolaires il n'y aura pas de cours d'aquagym le mardi 23 février.

ASSEMBLEE GENERALE:

L'Assemblée Générale du Club est prévue le jeudi 11 février. Sous réserve des consignes sanitaires en vigueur, la date de cette Assemblée Générale risque d'être déplacée.

CLUB DU JEUDI

Toujours pour les mêmes raisons, nous ne pouvons pas prévoir de reprise du club.

WEEK-END THÉÂTRAL :

Le week-end théâtral prévu les 13 et 14 mars avec La Compagnie d'Yvias est annulé pour l'instant.

Pour contacter le Club :

Mail : Clublaflora@gmail.com

Téléphone :

- Alain MARIE 02 96 32 96 59

- Jacques LEFEUVRE 02 96 32 43 62

- Martine LAPLANCHE 06 23 75 02 31

ETAT CIVIL

NAISSANCES

- 15 novembre : **Hugo CRUSSON RESMOND**
- 3 décembre : **Carmen AIZMAN LEGRAS**

URBANISME

PERMIS DE CONSTRUIRE

- **ROUXEL Didier et Nathalie**
Impasse du Clos Bidan - *Maison*
- **ESTEFFE Benoît**
La Ville Cochard - *Maison*
- **PREMIER Marjolaine**
3, La Coudraye - *Extension maison*
- **HERMANGE Nicolas – PERRIN Stéphanie**
2, Impasse de Beau Soleil - *Garage*
- **DOLOY Ludovic**
18, rue des Potiers - *Carport et bâtiment annexe*
- **SARL LA FERME DU POURPRAY – LANGLAIS Edouard**
Le Pourpray - *Extension abattoir et construction hangar*

DÉCLARATIONS PRÉALABLES

- **BINET Anne-Laure**
8, rue du Pré de la Vigne - *Clôture*
- **REYNAUD André**
7, rue de la Vieille Lande - *Clôture*
- **LACRUZ Valérie**
2, L'Oeillet - *Pose fenêtre de toit*
- **ANDRIEUX Marie-Christine**
Impasse du Clos Bidan - *Division de terrain*
- **GOUEDARD Yvon**
14, rue des Prés Côtiers - *Clôture*
- **JEGOU Jacques**
16, rue du Pré de la Vigne - *Clôture*
- **RICHARD Gaëtan – LECOCQ Anastasia**
Impasse du Clos Bidan - *Carport*
- **DUPLAY Paul**
2, La Bas de la Source - *Ravalement de façade*
- **THOMAS Gérard**
2, rue de la Croix de la Mission - *Modification aspect extérieur*
- **CADIN Robert**
13, Chemin des Venelles - *Abri de jardin et clôture*
- **DEPREZ Pierre**
14, La Maison Neuve - *Clôture*
- **BULLE Patrick**
12, Allée des Bouleaux - *Modification aspect extérieur et clôture*
- **SARL CAMPING DU DOMAINE DES JONQUILLES – ROLLA Laurent**
12, rue des Jonquilles - *Carport*
- **GUEUNE Philippe et Bernadette**
7, rue de l'Hôtel Gouret - *Préau*
- **BEFAYS Michèle**
8, Impasse des Hortensias - *Changement d'ouverture*
- **SCI DE LA VILLE SERAN –MICHEL Patrick**
10, rue de l'Eglise - *Clôture*
- **LOUAZEL Benoît**
4, Les Loges - *Piscine*



ANNONCES

Annonces à déposer avant le 31 janvier pour le bulletin de mars

- Donne terre végétale, à venir chercher sur place lotissement du Clos Giroit.
Tél : 06 06 42 24 64
- Recherche maison à louer pour 5 personnes (90m2 minimum) secteur Saint-Alban à partir de mi-mars. Tel : 06 27 62 68 60
- Coiffure à domicile : Une professionnelle reconnue à votre service, Joëlle, votre coiffeuse à domicile, se fera un plaisir d'embellir votre journée.
Tél. 06 08 66 99 07.
Site : <https://armorcoiffadom.wordpress.com/>
- Une nouvelle entreprise vient de voir le jour à Saint-Alban, Monsieur Mick Gibard et Monsieur Nicolas Person sont fiers de vous présenter « Emeraude Piscine » by Unibéo piscines. Pour toutes demandes de devis, n'hésitez pas, contactez-les au 06 77 48 97 52 ou par mail : emeraudepiscinebeton@gmail.com, et ils se feront un plaisir de répondre à vos demandes.